

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation  
21/05/2024Date d'affichage  
21/05/2024Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlene, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D22\_05\_2024

Objet : D22\_05\_2024 FIXATION DU TARIF D'UTILISATION DU MINIBUS DANS LE CADRE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose d'un minibus dans le cadre d'une convention passée avec la société Infocom France.

IL précise que ce minibus sert au service de transport scolaire qui est mis en place depuis la rentrée scolaire 2021/2022 entre la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre et la Commune déléguée de La Flocellière (pour le transport des élèves fréquentant l'école publique Jacques Bereau). Jusqu'à aujourd'hui, la commune suivait le tarif fixé par le Conseil Régional des Pays de La Loire (150 € par enfant aujourd'hui). Pour la rentrée scolaire prochaine, le Conseil Régional des Pays de la Loire a fixé à 155 € par enfant l'adhésion au service de transport scolaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif suivant pour ce service pour l'année scolaire 2024/2025 :

- 155 € par enfant, (en harmonie avec le tarif pratique par le Conseil Régional des Pays de La Loire)
- Cotisation gratuite pour le 3ème enfant et les suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 22, Abstention : 1)

La Secrétaire de séance,  
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY